



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CP.TEIA/18
31 juillet 2008

FRANÇAIS:
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LES EFFETS TRANSFRONTIÈRES
DES ACCIDENTS INDUSTRIELS**

Cinquième réunion
Genève, 25-27 novembre 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA CINQUIÈME RÉUNION
qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève
et s'ouvrira le mardi 25 novembre 2008, à 10 heures *

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Cérémonie d'ouverture:
 - a) Déclarations d'ouverture;
 - b) Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport du Bureau sur les activités menées au titre de la Convention depuis la quatrième réunion de la Conférence des Parties.
3. Informations concernant l'annexe I de la Convention et le texte tendant à la modifier.
4. Représentation et pouvoirs.

* Des renseignements détaillés concernant l'organisation et un formulaire d'inscription seront communiqués sur le site Web de la Convention à l'adresse <http://www.unece.org/env/teia/4thconference.htm>. **Il est rappelé aux délégations représentant les Parties à la Convention qu'il leur faudra présenter leurs pouvoirs au secrétariat.**

5. Élection du Président, des Vice-Présidents et d'autres membres du Bureau de la Conférence des Parties.
6. Application de la Convention:
 - a) Présentation des activités du Groupe de travail de l'application et du quatrième rapport sur l'application de la Convention;
 - b) Examen et adoption du quatrième rapport sur l'application de la Convention;
 - c) Élection des membres du Groupe de travail de l'application pour 2009-2010.
7. Programme d'aide:
 - a) Rapport sur l'état d'avancement des activités menées dans le cadre de la phase préparatoire et de la phase d'exécution du Programme d'aide;
 - b) Présentation des plans d'action nationaux visant à renforcer l'application de la Convention par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'Europe du Sud-Est;
 - c) Projet d'approche stratégique pour la phase d'application du Programme d'aide.
8. Examen et adoption de la décision relative au renforcement de l'application de la Convention.
9. Système CEE de notification des accidents industriels:
 - a) Rapport sur l'application de la décision relative au renforcement de l'efficacité du Système CEE de notification des accidents industriels et à l'amélioration des procédures de communication au sein de ce système;
 - b) Conclusions de la troisième consultation et du stage de formation à l'intention des points de contact aux fins de la notification des accidents et de l'assistance mutuelle désignés dans le cadre du Système CEE de notification des accidents industriels.
10. Prévention de la pollution accidentelle des eaux:
 - a) Rapport intérimaire du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels;
 - b) Lignes directrices en matière de sécurité et règles de bonnes pratiques concernant les installations de gestion des résidus.
11. Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières.
12. Plan d'action au titre de la Convention:
 - a) Priorités et programme de travail;

- b) Ressources;
 - c) Projet de décision sur les priorités, le programme de travail et les ressources au titre de la Convention pour 2009-2010.
13. Dates et lieu de la sixième réunion de la Conférence des Parties.
 14. Questions diverses.
 15. Récapitulation des décisions et déclarations finales.
 16. Déclarations finales et clôture de la réunion.
 17. Manifestation parallèle.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1. Cérémonie d'ouverture

M^{me} Giuliana Gasparrini (Italie), Présidente de la Conférence des Parties, ouvrira la cinquième réunion de la Conférence.

a) Déclarations d'ouverture

Les représentants de la Commission économique pour l'Europe seront invités à faire des déclarations d'ouverture.

b) Adoption de l'ordre du jour

La Conférence des Parties sera invitée à adopter l'ordre du jour de sa cinquième réunion, approuvé par le Bureau, tel qu'il figure dans le présent document.

Point 2. Rapport du Bureau sur les activités menées au titre de la Convention depuis la quatrième réunion de la Conférence des Parties

Documents de référence	
Rapport du Bureau	ECE/CP.TEIA/2008/1
Minutes de la treizième réunion du Bureau	COPB27/25 juillet 2008
Minutes de la réunion commune du Bureau (douzième réunion) et du Groupe de travail de l'application (neuvième réunion)	COPB25/14 mai 2008 WGI18/14 mai 2008
Minutes de la réunion commune du Bureau (onzième réunion) et du Groupe de travail de l'application (septième réunion)	COPB23/20 novembre 2007 WGI14/20 novembre 2007
Minutes de la réunion commune du Bureau (dixième réunion) et du Groupe de travail de l'application (sixième réunion)	COPB21/15 mars 2007 WGI12/15 mars 2007

La Présidente rendra compte des activités menées par le Bureau sortant en 2007 et 2008.

Point 3. Informations concernant l'annexe I de la Convention et le texte tendant à la modifier

La Conférence des Parties a adopté la décision 2006/2 relative à la modification de l'annexe I de la Convention. Cette modification est entrée en vigueur le 18 mars 2008 pour toutes les Parties à la Convention. Le secrétariat fera brièvement rapport sur la décision et le texte tendant à la modifier.

Point 4. Représentation et pouvoirs

Document de référence	
État de la ratification de la Convention et liste des signataires et des Parties au Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières	ECE/CP.TEIA/2008/2

Le Secrétaire de la Conférence des Parties fera le point sur la ratification de la Convention.

La Présidente rendra compte à la Conférence des Parties de la représentation à sa cinquième réunion ainsi que des pouvoirs soumis par les représentants des Parties.

La Conférence des Parties sera invitée à se prononcer sur les pouvoirs des représentants qui participent à la réunion.

Les Parties à la Convention sont donc invitées à communiquer au secrétariat le (les) noms(s) de leur(s) représentant(s) dans les meilleurs délais, et à lui faire parvenir leurs pouvoirs avant l'ouverture de la réunion.

Point 5. Élection du Président, des Vice-Présidents et d'autres membres du Bureau de la Conférence des Parties

Documents de référence	
Règlement intérieur des réunions de la Conférence des Parties	ECE/CP.TEIA/3
Mandat du Bureau de la Conférence des Parties	ECE/CP.TEIA/2, annexe I
Modification du Règlement intérieur tendant à porter de 8 à 10 les membres composant le Bureau	ECE/CP.TEIA/15

Conformément à son Règlement intérieur (ECE/CP.TEIA/3) tel que modifié à la quatrième réunion, la Conférence des Parties sera invitée à élire le président et les deux vice-présidents de son Bureau. Elle sera également invitée à élire jusqu'à sept autres membres du Bureau parmi les représentants des Parties et/ou les représentants d'autres pays membres de la CEE présents à la réunion.

À sa quatrième réunion, la Conférence des Parties a élu M^{me} Giuliana Gasparini (Italie) Présidente, M. Lajos Katai-Urban (Hongrie) et M. Bernard Gay (Suisse) Vice-Présidents et

M^{me} Anahit Aleksadryan (Arménie), M. Alesandr Dokuchaev (Bélarus), M. Nikolay Savov (Bulgarie), M. Gerhard Winkelmann-Oei (Allemagne), M. Chris Dijkens (Pays-Bas), M^{me} Jasmina Karba (Slovénie) et M. Tobias Biermann (Commission européenne) membres du Bureau. Conformément au Règlement intérieur, tous les membres élus sont rééligibles.

Point 6. Application de la Convention

Documents de référence	
Décision 2006/1 sur le renforcement de l'application de la Convention	ECE/CP.TEIA/15/Add.1
Minutes de la réunion commune du Bureau (douzième réunion) et du Groupe de travail de l'application (neuvième réunion)	COPB25/14 mai 2008 WGI18/14 mai 2008
Minutes de la huitième réunion du Groupe de travail de l'application	WGI17/13 mai 2008
Minutes de la réunion commune du Bureau (onzième réunion) et du Groupe de travail de l'application (septième réunion)	COPB23/20 novembre 2007 WGI14/20 novembre 2007
Minutes de la réunion commune du Bureau (dixième réunion) et du Groupe de travail de l'application (sixième réunion)	COPB21/15 mars 2007 WGI12/15 mars 2007
Document soumis pour adoption	
Quatrième rapport sur l'application de la Convention	ECE/CP.TEIA/2008/3

a) **Présentation des activités du Groupe de travail de l'application et du quatrième rapport sur l'application de la Convention**

À sa première réunion, la Conférence des Parties a créé le Groupe de travail de l'application (ECE/CP.TEIA/2, annexe III, décision 2000/2), organe chargé de suivre l'application de la Convention, d'établir des rapports à ce sujet et de formuler des conclusions et des recommandations.

M. Gunnar Hem (Norvège), Président du Groupe de travail de l'application, rendra compte des résultats des quatre réunions tenues par le Groupe depuis la quatrième réunion de la Conférence des Parties.

Le Président du Groupe de travail fera le point sur l'état des communications concernant l'application de la Convention par les Parties et les autres pays membres de la CEE dans le cadre du quatrième cycle de présentation des rapports.

Il présentera ensuite le quatrième rapport sur l'application de la Convention, notamment ses conclusions et recommandations, élaboré par le Groupe de travail sur la base des formulaires de notification reçus des Parties et des autres pays membres de la CEE.

b) Examen et adoption du quatrième rapport sur l'application de la Convention

La Conférence des Parties sera invitée à examiner et évaluer la procédure de notification concernant l'application de la Convention, en tenant compte des conclusions et recommandations du Groupe de travail énoncées dans le quatrième rapport.

Les Parties et les pays qui se sont expressément engagés à présenter des rapports sur l'application de la Convention mais qui ne l'ont pas fait auront la possibilité d'exposer les raisons pour lesquelles ils n'ont pas respecté leurs obligations ou leur engagement à cet égard.

La Conférence des Parties sera invitée à adopter le quatrième rapport sur l'application de la Convention, publié sous la cote ECE/CP.TEIA/2008/3.

c) Élection des membres du Groupe de travail de l'application pour 2009-2010

Conformément au mandat du Groupe de travail de l'application (ECE/CP.TEIA/2, annexe III, décision 2000/2, appendice), la Conférence des Parties sera invitée à élire jusqu'à 10 membres du Groupe de travail parmi les candidats désignés par les Parties. Les membres du Groupe exerceront leurs fonctions jusqu'à la réunion suivante.

À sa quatrième réunion, la Conférence des Parties a élu les membres ci-après du Groupe de travail de l'application: M. Leo Iberl (Allemagne), M^{me} Anna Balakireva (Fédération de Russie), M^{me} Judit Mogor (Hongrie), M. Massimo Cozzone (Italie), M^{me} Ausra Sablinskiene (Lituanie), M. Gunnar Hem (Norvège), M. Pavel Forint (République tchèque), M. Francisc Senzaconi (Roumanie), M. Tomas Trcka (Slovaquie) et M^{me} Helena Nasslander (Suède). Conformément au mandat, les membres du Groupe de travail sont rééligibles.

Point 7. Programme d'aide

Documents de référence	
Rapport du Bureau	ECE/CP.TEIA/2008/1
Rapport sur la session de formation sur l'identification des activités dangereuses	
Rapport sur l'atelier consacré au renforcement des mesures de sécurité dans le cadre des activités dangereuses	ECE/CP.TEIA/SEM.5/2008/1
Rapport sur l'atelier consacré au renforcement des capacités en vue d'engager un processus destiné à renforcer encore davantage les cadres juridiques et institutionnels au titre de la Convention dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'Europe du Sud-Est	ECE/CP.TEIA/SEM.4/2008/1
Bilan rapide de la mission de sensibilisation menée en ex-République yougoslave de Macédoine	

Rapport de la mission d'enquête en Croatie	ECE/CP.TEIA/AP.15
Rapport de la mission d'enquête en Ouzbékistan	ECE/CP.TEIA/AP.14
Rapport de la mission d'enquête en Serbie	ECE/CP.TEIA/AP.13
Rapport de la mission d'enquête au Kazakhstan	ECE/CP.TEIA/AP.12
Projet de programme d'aide bénéficiant d'un soutien international, destiné aux pays membres de la CEE d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'Europe du Sud-Est pour qu'ils intensifient leur action en faveur de l'application de la Convention	CP/TEIA/2004/2
Document soumis pour approbation	
Rapport d'activité sur le Programme d'aide	ECE/CP.TEIA/2008/4
Document soumis pour adoption	
Approche stratégique pour le Programme d'aide	ECE/CP.TEIA/2008/5

a) Rapport sur l'état d'avancement des activités menées dans le cadre de la phase préparatoire et de la phase d'exécution du Programme d'aide

Au nom du Bureau sortant et du Groupe de travail de l'application, le secrétariat rendra compte des principales activités d'aide organisées pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et les pays d'Europe du Sud-Est remplissant les conditions voulues¹, dans le cadre de la phase d'application du Programme, ainsi que des missions d'enquête et autres activités pertinentes menées après la quatrième réunion de la Conférence des Parties.

La Conférence des Parties sera invitée à approuver le rapport d'activité sur le Programme d'aide.

b) Présentation des plans d'action nationaux visant à renforcer l'application de la Convention par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'Europe du Sud-Est

Les représentants de Moldova et de la Serbie exposeront leurs plans d'action nationaux respectifs visant à renforcer l'application de la Convention. Ces plans d'action comportent: a) les mesures à prendre par chacun des pays pour remédier aux défauts décelés jusqu'ici, en particulier pour faire suite à l'initiative de renforcement des capacités menée au titre de la Convention (Kiev, 5-7 décembre 2007); b) un bilan des progrès accomplis; c) un bilan des besoins en matière d'aide.

¹ Pays de l'EOCAC et d'Europe du Sud-Est admis pour la phase d'application du Programme d'aide.

Le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine présentera un état des progrès accomplis dans l'application de la Convention, concernant en particulier les tâches fondamentales à accomplir, grâce au plan d'action mis sur pied à l'issue de la mission de sensibilisation conduite à Skopje, les 26 et 27 novembre 2007, sous les auspices du Bureau.

c) Projet d'approche stratégique pour la phase d'application du Programme d'aide

Au nom du Bureau sortant et du Groupe de travail de l'application, M. Savov présentera le projet d'approche stratégique pour la phase d'application du Programme d'aide.

L'approche stratégique prévoit le mécanisme à mettre en œuvre par les pays de l'EOCAC et d'Europe du Sud-Est pour renforcer l'application de la Convention, ainsi que le mécanisme permettant au Bureau et au Groupe de travail de gérer les activités d'aide et les questions financières.

La Conférence des Parties sera invitée à examiner le projet d'approche stratégique, puis à l'adopter.

Point 8. Examen et adoption de la décision relative au renforcement de l'application de la Convention

Document devant faire l'objet d'une décision	
Projet de décision relative au renforcement de l'application de la Convention	ECE/CP.TEIA/2008/6

Le Bureau sortant de la Conférence des Parties, en concertation avec le Bureau sortant du Groupe de travail de l'application, a établi un projet de décision relative au renforcement de l'application de la Convention, qui tient compte des conclusions et recommandations énoncées dans le quatrième rapport sur l'application de la Convention, du rapport du Bureau, du rapport d'activité sur le Programme d'aide et de l'approche stratégique.

Le Président présentera le projet de décision.

La Conférence des Parties sera invitée à examiner le projet de décision et à donner au Bureau et au Groupe de travail de l'application des indications quant aux travaux à entreprendre à l'avenir pour renforcer l'application de la Convention dans l'ensemble de la région de la CEE.

Les Parties sont invitées à adopter la décision relative au renforcement de l'application de la Convention, sur la base du projet de décision et des résultats des débats s'y rapportant.

Point 9. Système CEE de notification des accidents industriels

Documents de référence	
Note du secrétariat sur l'application de la décision 2006/3 relative au renforcement de l'efficacité du Système CEE de notification des accidents industriels et à l'amélioration des procédures de communication au sein de ce système	ECE/CP.TEIA/2008/7
Rapport sur la troisième consultation et sur la formation destinée aux points de contact	ECE/CP.TEIA/SEM.6/2008/2

a) Rapport sur l'application de la décision relative au renforcement de l'efficacité du Système CEE de notification des accidents industriels et à l'amélioration des procédures de communication au sein de ce système

À sa quatrième réunion, la Conférence des Parties a décidé de renforcer les procédures actuelles de communication du Système CEE de notification des accidents industriels en mettant en place une procédure de notification par Internet, tout en conservant la notification par télécopie comme procédure de secours. En outre, la Conférence des Parties a décidé de conserver les spécifications actuelles du Système et de mettre en place le prototype d'une formule simple de notification par Internet, que la CEE a élaborée avec le Groupe commun de l'environnement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Bureau de la coordination des affaires humanitaires, afin d'améliorer la communication entre les points de contact. La Conférence des Parties a également prié le secrétariat de confier à l'extérieur la tâche de transformer le prototype en une application fonctionnelle, de préférence avant la fin 2007.

Le secrétariat exposera brièvement les mesures prises pour mettre en place la formule simple de notification par Internet destinée aux points de contact au sein du Système CEE de notification des accidents industriels.

b) Conclusions de la troisième consultation et du stage de formation à l'intention des points de contact aux fins de la notification des accidents et de l'assistance mutuelle, désignés dans le cadre du Système CEE de notification des accidents industriels

À sa première réunion, la Conférence des Parties a décidé que les points de contact aux fins de la notification des accidents et de l'assistance mutuelle, désignés dans le cadre du Système CEE de notification des accidents industriels, devraient revoir périodiquement ce système afin de s'assurer qu'il est opérationnel et efficace (ECE/CP.TEIA/2, annexe I, décision 2000/1).

M. Francisc Senzaconi (Roumanie), Président de la troisième consultation et du stage de formation, rendra compte des conclusions de cette réunion (ECE/CP.TEIA/SEM.6/2008/2). La consultation et le stage de formation se sont déroulés du 1^{er} au 3 avril 2008 à Sibiu (Roumanie).

La Conférence des Parties est invitée à examiner les conclusions de la consultation et les recommandations formulées par les participants.

Point 10. Prévention de la pollution accidentelle des eaux

Documents de référence	
Rapport de l'atelier sur la sécurité des installations de gestion des résidus	ECE/CP.TEIA/SEM.3/2007/2 ECE/MP.WAT/SEM.8/2007/2
Minutes de la neuvième réunion du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels	JEG18/25 juillet 2008
Minutes de la huitième réunion du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels	JEG16/19 décembre 2007
Rapport du séminaire sur la prévention des accidents chimiques et la limitation de leurs effets sur les eaux transfrontières	CEP/WG.4/SEM.1/1999/3
Décision 2000/5 concernant la prévention de la pollution accidentelle des eaux	ECE/CP.TEIA/2, annexe VI
Document soumis pour approbation	
Rapport d'activité du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels	ECE/CP.TEIA/2008/8 ECE/MP.WAT/2008/6
Lignes directrices en matière de sécurité et règles de bonnes pratiques concernant les installations de gestion des résidus	ECE/CP.TEIA/2008/9 ECE/MP.WAT/2008/5

a) Rapport intérimaire du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

M. Gerhard Winkelmann-Oei (Allemagne), Coprésident du Groupe spécial mixte, présentera le rapport intérimaire du Groupe renseignant sur les tâches accomplies, les difficultés rencontrées et les tâches et activités proposées pour la période 2009-2010, conformément au programme de travail adopté par la Conférence des Parties, à sa quatrième réunion.

La Conférence des Parties sera invitée à examiner le rapport intérimaire, notamment à étudier les besoins actuels et les domaines qui intéressent les Parties, y compris les Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau). La Conférence des Parties sera ensuite invitée à fournir des conseils au Groupe spécial mixte d'experts, à déterminer les tâches prioritaires et, le cas échéant, à inscrire de nouveaux éléments dans le plan de travail, afin d'assurer un soutien approprié et un appui aux activités que le Groupe spécial mixte d'experts entreprendra à l'avenir.

b) Lignes directrices en matière de sécurité et règles de bonnes pratiques concernant les installations de gestion des résidus

La Conférence des Parties et la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau ont prié le Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels d'établir des lignes directrices en matière de sécurité et des règles de bonnes pratiques applicables aux installations telles que les conduites ou les barrages de retenue des résidus (ECE/CP.TEIA/2, annexe VI, décision 2000/5). À sa quatrième réunion, la Conférence des Parties a apporté son soutien à la proposition du Groupe spécial mixte d'experts tendant à organiser, dans le cadre du processus

d'élaboration des lignes directrices, un atelier consacré à la sécurité des installations de gestion des résidus (ECE/CP.TEIA/15/Add.1, programme de travail au titre de la Convention pour 2007-2008). Le Groupe spécial mixte d'experts a constitué un groupe de coordination composé d'experts en extraction et en résidus, chargé d'organiser l'atelier et d'élaborer les lignes directrices.

M^{me} Anahit Aleksandryan (Arménie), Coprésidente de l'atelier sur la sécurité des installations de gestion des résidus miniers, rendra compte des résultats de l'atelier.

M. Winkelmann-Oei présentera les lignes directrices, élaborées par le groupe de coordination et finalisées par le Groupe spécial mixte d'experts à sa neuvième réunion (Genève, 9 et 10 juillet 2008) à l'issue d'une dernière série de consultations associant les Parties aux deux conventions et des représentants du secteur privé, en particulier des exploitants de sites de gestion des résidus.

La Conférence des Parties sera invitée à approuver les lignes directrices et les règles de bonnes pratiques.

Point 11. Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières

Documents de référence	
Difficultés et possibilités associées à la pollution accidentelle des eaux, la responsabilité civile et l'indemnisation à l'échelle transfrontière – État d'avancement de la ratification du Protocole sur la responsabilité civile	ECE/MP.WAT/24 ECE/CP.TEIA/17
Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières	ECE/MP.WAT/11 ECE/CP.TEIA/9
Rapport sur la deuxième session extraordinaire conjointe et l'adoption de la décision commune concernant le Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières	ECE/MP.WAT/12 ECE/CP.TEIA/10

Le secrétariat rendra brièvement compte des résultats de l'atelier sur les difficultés et les possibilités associées à la pollution accidentelle des eaux, la responsabilité civile et l'indemnisation à l'échelle transfrontière, en particulier des principales conclusions, préoccupations et recommandations soumises à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007).

Point 12. Plan d'action au titre de la Convention

Documents de référence	
Décision 2006/4 sur les priorités, le programme de travail et les ressources au titre de la Convention pour 2007-2008	ECE/CP.TEIA/15/Add.1
Minutes de la treizième réunion du Bureau	COPB27/25 juillet 2008
Document soumis pour approbation	
Utilisation des ressources financières au titre de la Convention en 2000-2008	ECE/CP.TEIA/2008/10
Document devant faire l'objet d'une décision	
Projet de décision sur les priorités, le programme de travail et les ressources au titre de la Convention pour 2009-2010	ECE/CP.TEIA/2008/11

a) Priorités et programme de travail

La Conférence des Parties est invitée à charger le Bureau, secondé par le secrétariat, de remanier le programme de travail à long terme au titre de la Convention (ECE/CP.TEIA/15/Add.1, décision 2006/4, appendice I, première partie) en vue de l'adoption de l'approche stratégique au titre du programme d'aide et d'autres décisions prises à la cinquième réunion, et afin de tenir compte des travaux menés jusqu'ici au titre de la Convention.

La Conférence des Parties sera également invitée à se prononcer sur ses priorités et sur les éléments du programme de travail pour 2009-2010 en se fondant sur une proposition du Bureau (ECE/CP.TEIA/2008/11, par. 2 et annexe I, respectivement). À cet effet, elle pourrait peut être aussi tenir compte du programme de travail à long terme au titre de la Convention et des conclusions de ses travaux sur les points précédents de l'ordre du jour (en particulier le programme d'aide).

b) Ressources

Le secrétariat rendra compte de l'utilisation des ressources financières au titre de la Convention en 2000-2008 sur la base d'une note (ECE/CP.TEIA/2008/10) que la Conférence des Parties sera invitée à approuver.

La Conférence des Parties sera également invitée à se prononcer au sujet des dispositions de financement au titre de la Convention et du budget afin de faciliter l'exécution du programme de travail pour 2009-2010 en se fondant sur une proposition du Bureau (ECE/CP.TEIA/2008/11, annexe II).

Par ailleurs, la Conférence des Parties souhaitera peut-être prendre des dispositions pour appuyer la participation d'experts de pays en transition aux réunions qui se déroulent sous ses auspices, ainsi qu'aux activités menées dans le cadre du programme d'aide. Elle sera donc invitée à se prononcer sur les critères d'un tel appui, compte tenu d'une proposition du Bureau (ECE/CP.TEIA/2008/11, annexe III).

c) Projet de décision sur les priorités, le programme de travail et les ressources au titre de la Convention pour 2009-2010

La Conférence des Parties sera invitée à adopter officiellement sa décision sur les priorités, le programme de travail et les ressources au titre de la Convention pour 2009-2010, en tenant compte des conclusions de l'examen des deux nouvelles questions visées aux alinéas *a* et *b* du point 12.

Point 13. Dates et lieu de la sixième réunion de la Conférence des Parties

La Conférence des Parties est invitée à décider à l'unanimité de tenir sa sixième réunion ordinaire en 2010. Les délégations sont encouragées à proposer d'accueillir la sixième réunion afin que la Conférence des Parties puisse décider du lieu où celle-ci se déroulera.

Point 14. Questions diverses

Au moment de la rédaction du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point.

Point 15. Récapitulation des décisions et déclarations finales

Le Président récapitulera toutes les décisions prises par la Conférence des Parties à sa cinquième réunion. La Conférence des Parties est invitée à charger le Secrétaire d'établir, en liaison avec le Bureau, la version définitive du rapport de sa cinquième réunion.

Point 16. Déclarations finales et clôture de la réunion

Le Président et les représentants de la CEE seront invités à faire des déclarations finales, à la suite de quoi le Président prononcera officiellement la clôture de la cinquième réunion de la Conférence des Parties.

Point 17. Manifestation parallèle

Le mercredi 26 novembre, dans l'après-midi, les délégations des Parties seront invitées à prendre part à une manifestation parallèle.
